



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **16 MAI 2022**

Délibération n° **DEL-2022-0135**

Objet : Financement des permanences "Ecoute Collégiens" sur le Grésivaudan

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 61  
Pouvoirs : 9  
Absents : 0  
Excusés : 13  
Pour : 70  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**24 MAI 2022**

et affichage le

**24 MAI 2022**

Secrétaire de séance :  
Sophie RIVENS

Le lundi 16 mai 2022 à 19 heures 00, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 10 mai 2022.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Jean-Luc FILLON, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Brigitte DESTANNE DE BERNIS à Coralie BOURDELAIN, Vincent GOUNON à Claire QUINETTE-MOURAT, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Clara MONTEIL à Patricia BAGA, Youcef TABET à Nelly GADEL, Françoise VIDEAU à Claudine GELLENS, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Dans le cadre de sa politique prévention, Le Grésivaudan mène une action globale en direction des enfants, des adolescents et de leurs familles afin notamment de prévenir les situations de rupture et de conflits des jeunes.

A ce jour, la Communauté de communes Le Grésivaudan soutient financièrement trois permanences "Ecoute Collégiens" hebdomadaires sur Allevard, Goncelin et Pontcharra. Elles sont assurées par des psychologues du Centre de Planification et d'Éducation Familiale Agathe qui accueillent les collégiens en entretiens individuels. Les rendez-vous sont assurés dans trois lieux proches des collèges. Le Grésivaudan apporte son concours financier à hauteur de 11 380 € pour l'année 2022.

Quelques chiffres 2021 :

<b>Jeunes suivis</b>	<b>Entretiens réalisés</b>
Allevard : 16	Allevard : 58
Goncelin : 19	Goncelin : 148
Pontcharra : 28	Pontcharra : 131

Ces entretiens peuvent être ponctuels ou donner lieu à des suivis individuels, c'est-à-dire des rendez-vous hebdomadaires ou par quinzaine. Pour ceux qui le désirent, il est également possible d'être reçus en petit groupe. Les parents peuvent accompagner... ou pas.

Les situations sont toutes singulières. Lorsque les jeunes sont reçus dans les permanences, l'objectif est de maintenir la confidentialité tout en respectant la responsabilité et l'autorité parentale.

Les partenaires importants de ces permanences "Ecoute Collégiens" sont :

- Les professionnels des collèges qui peuvent informer de l'existence de ce lieu d'écoute et proposer aux collégiens ou à leurs parents de prendre RDV,
- Les éducateurs de prévention (Apase...) intervenant sur le terrain des différentes communes du Grésivaudan qui peuvent être relais d'information,
- Les communes pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit.

L'objectif du déploiement de ce dispositif sur l'ensemble du territoire a été validé par la commission mixte "Emploi-Insertion, Prévention & Santé / Finances" en date du 21/10/2021.

D'une part, les centres de planification (Le Douze, Agathe) et Le Planning Familial 38 seront donc sollicités, pour assurer de nouvelles permanences sur les autres collèges du Grésivaudan et d'autre part, les communes et les collèges pour la mise à disposition de locaux.

L'objet de la présente délibération porte sur le financement des permanences "Ecoute Collégiens" assurées par l'association Agathe.

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire, conformément au BP 2022 :

- d'attribuer à l'association Agathe, un montant de 11 380 € pour les permanences « Ecoute Collégiens » (Allevard, Goncelin, Pontcharra) au titre de l'année 2022 (gestionnaire EDUCATION – chapitre 65 – article 6574 – analytique SUBPREV),
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **16 MAI 2022**

Le Président,  
Henri BAILE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

